



**Séance**  
**du Conseil Municipal**  
**du 9 juin 2020**

L'an deux mil vingt, le 9 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GOUEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Claude DAVIAUD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 2 juin 2020

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 11

**Nombre de membres présents** : 10

Mmes BOUTINEAU Marylène, CLAUDE Laurence, FEYS Joëlle, GEAY Colette, GUILLEMIN Chantal, SIN Géraldine et MM. BODIN Didier, DAVIAUD Claude, PUAUD Franck, VALLOIS Dany.

**Nombre de membres absents** : 0

**Nombre de membres excusés** : 1

M. TUCHOLSKI Franck a donné pouvoir à Mme GUILLEMIN Chantal

**Secrétaire de séance** : Mme GUILLEMIN Chantal

**Délibération 2020-24 : Création et composition des commissions municipales**

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du CGCT relatif à la création et la composition des commissions municipales.

Il est proposé de créer les commissions suivantes :

- Commission finances
- Commission bâtiments
- Commission voirie
- Commission aménagement et environnement
- Commission communication
- Commission animations
- Commission vie scolaire et enfance-jeunesse

Le Maire informe aussi que la Commission d'appel d'offres est une commission obligatoire et que conformément à l'article L1411-5 du CGCT, elle doit être composée du Maire et de trois membres du conseil municipal

Après avoir accepté la création des commissions municipales, le conseil municipal procède à la désignation des membres de chaque commission.

**Commission finances** :

Vice-président : Chantal GUILLEMIN

Membres : Colette GEAY, Laurence CLAUDE, Marylène BOUTINEAU, Dany VALLOIS et Franck PUAUD

**Commission bâtiments :**

Vice-président : Dany VALLOIS

Membres : Didier BODIN et Franck PUAUD

**Commission voirie :**

Membres : Didier BODIN, Franck PUAUD et Franck TUCHOLSKI

**Commission aménagement et environnement :**

Vice-président : Laurence CLAUDE

Membres : Géraldine SIN, Joëlle FEYS, Marylène BOUTINEAU et Franck TUCHOLSKY

**Commission communication :**

Vice-président : Chantal GUILLEMIN

Membres : Géraldine SIN, Laurence CLAUDE, Franck PUAUD et Joëlle FEYS

**Commission animations :**

Vice-président : Géraldine SIN

Membres : Dany VALLOIS, Joëlle FEYS, Laurence CLAUDE, Marylène BOUTINEAU et Colette GEAY

**Commission vie scolaire et enfance-jeunesse :**

Vice-président : Chantal GUILLEMIN

Membres : Franck PUAUD et Laurence CLAUDE

**Commission d'appel d'offres :**

Le Maire : Claude DAVIAUD

Membres : Chantal GUILLEMIN, Didier BODIN et Joëlle FEYS

Le maire propose de désigner les membres du Conseil Municipal pour gérer la salle socio-culturelle : remise des clés lors des locations, visite de la salle, états des lieux, inventaire de la vaisselle...

**Gestion de la salle socio-culturelle :**

Marylène BOUTINEAU, Didier BODIN et Colette GEAY

## **Délibération 2020-25 : Commission communale des impôts directs (CCID)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Cette commission est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double, soit 24 pour la commune de Gouex, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la liste des personnes suivantes :**

1	VALLOIS Dany	TF
2	BODIN Didier	TH
3	PUAUD Franck	TF
4	SIN Géraldine	TH
5	FEYS Joëlle	TF
6	CLAUDE Laurence	TH
7	GEAY Colette	TF
8	BOUTINEAU Marylène	TH
9	GUILLEMIN Jean-Michel	TF
10	RENAULT Aimé	TH
11	GERMANEAU Philippe	TF
12	CLAVEAU Philippe	TF
13	LEBER Sylvie	TH
14	BRANCHEREAU Fernand	TF
15	ROVE Nicole	TH
16	BUJON Serge	TF
17	GOURDEAU Thierry	TF
18	PONTONNIER Elie	TF
19	JOYEUX Didier	TH
20	TUCHOLSKY Franck	TF

21	DUBIN Catherine	TH
22	LOGNON Vincent	TF
23	BOURGOIN Guy	TH
24	CLOCHARD Bruno	TF

**Délibération 2020-26 : Désignation des délégués aux différents syndicats et autres organismes**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner des délégués aux différents syndicats et organismes divers.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne les délégués suivants :**

**Syndicat ENERGIE VIENNE :**

Représentant titulaire : Claude DAVIAUD

Représentant suppléant : Didier BODIN

**Syndicat EAUX DE VIENNE :**

Délégué : Claude DAVIAUD

**SIMER :**

Délégué titulaire : Claude DAVIAUD

Délégué suppléant : Didier BODIN

**SIVOS :**

Délégués titulaires : Claude DAVIAUD et Chantal GUILLEMIN

Délégué suppléant : Franck PUAUD

**CNAS**

Délégué élu : Chantal GUILLEMIN

Délégué agent : Corinne BELLICAULT

**Délibération 2020-27 : Versement de subventions**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des courriers de demandes de subventions des associations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :**

- **ADMR : 1 000 €**
- **Passeur de mémoire : 100 €**

Et de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'APE du Collège de LUSSAC.

### **Délibération 2020-28 : Demande de subvention ACTIV 3 au Département**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Vienne attribue à la commune de Goux une dotation de 15 600 € pour l'année 2020.

Il est proposé d'affecter cette subvention aux travaux suivants :

- Eclairage public : remplacement de 32 lanternes dans le bourg
- Réfection et aménagement de la Fontaine-Lavoir

Plan de financement :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
<b><u>Eclairage Public</u></b>				
Remplacement de 32 lanternes	19 136.33	22 963.00	Département ACTIV 3	15 600.00
<b><u>Patrimoine</u></b>			Sorégies	9 798.00
Réfection et aménagement de la Fontaine-Lavoir	6 500.00	6 500.00	Communauté de Communes Vienne et Gartempe	1 000.00
	18 320.00	21 984.00	Autofinancement	25 049.00
	43 959.33	51 447.00		51 447.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le versement de la dotation ACTIV 3 pour les travaux suivants :

- Eclairage public : remplacement de 32 lanternes dans le bourg
- Réfection et aménagement de la Fontaine-Lavoir

### **Délibération 2020-29 : Acquisition de terrains**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le terrain de Mme POISSON Virginie situé rue des Groges, jouxtant un terrain communal.

Le terrain est cadastré ZD 83 pour 648 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente proposé est de 900 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir le terrain ZD 83, rue des Groges, d'une superficie de 648 m<sup>2</sup>, propriété de Mme POISSON Virginie au prix de 900 €.
- Désigne Maître BERNUAU, notaire à Verrières pour établir l'acte.
- Autorise le Maire à signer l'acte et tout document se rapportant à cette acquisition.

D'autre part, dans la continuité de ce terrain, le Maire informe qu'il pourrait être envisagé d'acquérir une partie du terrain de la propriété de Madame ROUSSEAU. Avant toute négociation sur le prix, il propose de faire évaluer aux différents prestataires le raccordement des réseaux pour la viabilisation de ce terrain.

### **Délibération 2020-30 : recrutement de personnel saisonnier**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir l'entretien du parc municipal et l'accueil des touristes pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **La création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures.**
- **Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août inclus.**
- **Les agents percevront une indemnité horaire pour le service accompli les dimanches et jours fériés et une indemnité horaire pour travaux supplémentaires.**
- **Autorise le Maire à signer les contrats**

### **Délibération 2020-31 : Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent à la Mairie de Sillars**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie de SILLARS sollicite la prolongation de la mise à disposition de Madame BELLICAULT Corinne, Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, conformément aux articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et aux dispositions du Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Dans le cadre de la formation d'un agent à l'emploi de secrétaire de mairie et d'une aide au secrétariat de mairie en cas de surcroît de travail, d'absences pour maladie, congés ou formation de la secrétaire de Mairie, cette mise à disposition serait prolongée du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020, sur état d'heures en fonction de la disponibilité de Mme BELLICAULT dans sa collectivité d'origine.

Cette mise à disposition donnera lieu à remboursement dans les conditions et les modalités prévues par la convention.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de prolongation de la convention et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **sous réserve de l'accord de l'agent concerné, accepte la proposition de Monsieur le Maire et autorise ce dernier à signer la convention à intervenir entre la Mairie de GOUEX et la Mairie de SILLARS pour la mise à disposition de Madame BELLICAULT Corinne, Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020, sur état d'heures en fonction de ses disponibilités dans sa collectivité d'origine.**

- **autorise le Maire à signer l'ensemble des documents et décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Délibération 2020-32 : Versement d'une prime exceptionnelle à un agent dans le cadre de l'épidémie COVID-19**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui sont restés à leur poste de travail pendant la crise sanitaire du COVID-19.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Le montant de cette prime est plafonné à 1000 € par agent.

CONSIDERANT :

- Qu'il appartient au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime,
- Qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- **du versement d'une prime exceptionnelle à Monsieur Régis BOIREAU, d'un montant de 500 e, qui a été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.**

Fait à GOUEX, le 9 juin 2020  
Le Maire,  
Claude DAVIAUD